

RENAISSANCE

FRANÇAISE ET EUROPÉENNE

Le Secrétaire Général

Monsieur Hervé MARITON

Ancien Ministre

Président

FEDOM

11 Rue de Cronstadt

75015 Paris PARIS



À Paris, le 25 juin 2024

Monsieur le Président,

Vous avez bien voulu me faire part, dans le cadre de la campagne des élections législatives, des propositions de la Fédération des Entreprises des Outre-mer, ce dont je vous remercie. J'ai pu en prendre connaissance avec attention, et soyez assuré que votre organisation est un partenaire important pour le mouvement politique que je représente.

L'ambition de notre majorité a été, depuis 2017, de transformer le modèle du développement économique et social des territoires ultra-marins en investissant plus massivement dans les politiques publiques conduites par l'Etat et les collectivités locales. Comme preuve de notre engagement depuis 2017, elle s'est traduite par une augmentation de plus de 9Mds€ des dépenses de l'Etat, tous budgets des ministères confondus, pour s'établir à 23Mds€ cette année. Plus particulièrement, les moyens alloués au ministère chargé des outre-mer ont progressé de 14%, soit 380M€, pour atteindre le montant historique de 3,2Mds€ en 2024.

Notre ambition pour les outre-mer demeure intacte pour les prochaines années afin de faire de chacun de nos outre-mer des territoires d'excellence en matière d'innovation, de neutralité carbone, d'autonomie alimentaire, des territoires à la pointe des enjeux environnementaux, des territoires offrant des perspectives à sa jeunesse et contribuant au rayonnement de la France. Si nos outre-mer sont confrontés à des contraintes structurelles liées à l'isolement, l'insularité ou encore la taille réduite de marché, ce ne sont pas pour autant des fatalités et notre majorité s'est attachée et continuera de s'attacher à accélérer le développement de ces territoires.

A cet égard, notre priorité a toujours été de transformer la logique des politiques économiques, qui dépendait trop exclusivement d'une demande soutenue par la dépense publique, afin de répondre aux défis auxquels ces territoires sont confrontés, et de créer davantage d'activités, davantage de valeur ajoutée, et in fine plus d'emplois. Lever les freins à la croissance doit être l'ambition de la politique économique en outre-mer, car c'est

cette croissance qui permettra de lutter contre la vie chère, et d'offrir de réelles possibilités d'émancipation à la jeunesse ultramarine. Ce changement de logique a été engagé depuis 2017.

Les entreprises ultra-marines ont ainsi bénéficié des mesures appliquées au niveau national : la réduction de l'impôt sur les sociétés et des impôts de production, l'allègement de la CVAE, les aides accrues à l'innovation, les soutiens exceptionnels au fonctionnement des entreprises puis à la reprise d'activité lors de la crise sanitaire. S'agissant des mesures spécifiques en outre-mer, l'Etat a soutenu directement la compétitivité des entreprises ultramarines en renforçant, depuis 2019, les exonérations de charges patronales, en particulier sur les bas salaires, qui sont passés de 1 Md€ à 1,6 Md€ à leur bénéfice : il n'est pas du tout dans notre volonté de remettre en cause les dispositifs dits LODEOM, mais, bien au contraire, d'en améliorer leur efficacité pour amplifier encore plus la création d'emplois. Nous souhaitons ainsi, sur la base d'une évaluation, pouvoir ajuster les régimes d'exonérations en concertation avec les représentants du monde économique.

Nous avons aussi développé l'apprentissage, puisque le nombre d'apprentis a été multiplié par 4 depuis 2019. Nous poursuivons cet effort en outre-mer en prévoyant un programme de rénovation des CFA. En outre, depuis 2017, notre majorité a souhaité renforcer les moyens alloués par les collectivités régionales à la formation professionnelle en finançant les plans d'investissement dans les compétences : cet effort est poursuivi jusqu'en 2027.

L'ensemble de ces mesures a permis de faire reculer le taux de chômage dans les outre-mer mais notre priorité demeure la bataille pour l'emploi car trop de jeunes restent éloignés du monde de travail et nous devons aller encore plus loin en renforçant notre réponse aux facteurs de décrochage. D'abord, en améliorant la lutte contre l'illettrisme. Puis, en développant des dispositifs d'accompagnement individualisé des personnes les plus éloignées de l'emploi, en particulier pour les bénéficiaires du RSA : c'est tout le sens de la réforme de France Travail qui s'appliquera en outre-mer avec des modalités spécifiques.

Je rappelle par ailleurs que la réforme des aides économiques engagée en 2019 a conduit à la création des zones franches d'activités de nouvelle génération qui permettent aux entreprises, sous certaines conditions, de bénéficier d'abattements sur l'impôt sur le revenu, l'impôt sur les sociétés, la cotisation foncière des entreprises, la taxe foncière sur les propriétés bâties et la taxe foncière sur les propriétés non bâties. Encore en 2024, notre majorité a souhaité élargir ces dispositifs à de nouveaux secteurs d'activité, en particulier l'industrie et la réparation navale.

S'agissant des mesures d'incitation fiscale à l'investissement, notre majorité a entendu donner de la visibilité aux investisseurs et aux entreprises, en prolongeant ces dispositifs jusqu'en 2029, signe de l'importance que nous accordons à ces mesures d'aides au regard de leur impact sur le tissu économique en outre-mer. Nous avons souhaité procéder en deux étapes pour améliorer l'efficacité de la défiscalisation pour l'investissement productif qui représente un coût annuel de 600M€ : d'abord en supprimant, en 2024, les situations d'abus et en élargissant corrélativement les aides fiscales à la réhabilitation des friches dans le cadre d'une activité hôtelière ou industrielle et à l'équipement des entreprises en panneaux photovoltaïques. Puis, dès cette année, en concertation avec les représentants du monde économique, en faisant évoluer les dispositifs d'aide fiscale pour mieux soutenir la création d'emplois et accélérer la transition environnementale : ce sera tout l'enjeu des discussions que nous voulons conduire avec la FEDOM en particulier dont je suis certain qu'elle sera force de proposition.

Concernant l'accès des entreprises à France 2030, comme vous le savez, le Gouvernement a adapté le contenu et les modalités de sélection des appels à projets pour les outre-mer. Plus encore, nous avons développé des volets régionalisés de France 2030 pour mieux tenir compte des besoins des acteurs locaux : la sélection s'opère au niveau local, et le niveau d'exigence est adapté aux capacités techniques des PME. Cette approche de bon

sens, que nous souhaitons approfondir dans d'autres domaines, a permis d'augmenter nettement le nombre de lauréats et les montants engagés dans les outre-mer.

Pour que les trois prochaines années soient utiles aux entreprises ultramarines, il faut aussi conduire, à leur terme, les réformes annoncées. Car, fondées sur des constats clairement établis, elles contribueront à soutenir rapidement le potentiel de croissance des entreprises, à dynamiser la concurrence locale, à mieux intégrer les économies ultramarines dans leur bassin géographique.

A cet égard, notre objectif sera de conforter la production locale, car elle est créatrice d'emplois et permet de lutter contre la vie chère. Il en sera ainsi de la réforme de l'octroi de mer qui, tout en préservant les recettes des collectivités locales, doit permettre de simplifier la vie des entreprises soumises actuellement à un régime complexe et difficilement lisible. Nous souhaitons que les concertations reprennent avec l'ensemble des acteurs économiques et les élus dès le lendemain des élections législatives. Il en sera de même avec les aides agricoles car nous souhaitons encourager la diversification des productions afin d'améliorer le taux de couverture des besoins alimentaires qui dépendent encore trop fortement des importations, dans un objectif d'autonomie des territoires ultramarins.

Vous soulignez, par ailleurs, les difficultés de trésorerie auxquelles peuvent être confrontées les entreprises ultramarines. Je vous rappelle que, pour la première fois et en application de la loi PACTE de 2019, le Gouvernement a diffusé, au mois d'avril dernier, une base de données des délais globaux de paiement des collectivités de plus de 3 500 habitants. Je vous confirme que celle-ci sera élargie, à la fin de l'année, aux collectivités de moins de 3 500 habitants.

Bien souvent les collectivités, qui affichent les délais de paiement les plus longs, sont celles qui sont en très grande difficulté financière. Nous avons donc fait le choix de les accompagner dans le cadre de dispositifs contractualisés avec l'Etat : en contrepartie d'efforts en termes de gestion et de performance financière au titre desquels figure l'amélioration des délais de paiement, celles-ci bénéficient de subventions de l'Etat et d'un appui technique et administratif là aussi financé par l'Etat (les COROM). Cette politique de contractualisation, fondée sur la responsabilisation, porte ses fruits et c'est la raison pour laquelle notre majorité a souhaité augmenter, en 2024, les moyens budgétaires alloués au ministère chargé des outre-mer. Nous sommes bien évidemment ouverts à toute autre proposition permettant d'améliorer la situation.

En ce qui concerne la commande publique, vous conviendrez aisément que jamais les investissements financés par l'Etat n'ont jamais été aussi élevés dans les années à venir, qu'il s'agisse des équipements scolaires, des infrastructures routières, du logement social, des réseaux d'eau et d'assainissement ou encore de la transition environnementale. Rien que pour les contrats de convergence et de transformation pour la période 2024-2027, les crédits ont progressé de 400M€ par rapport à la période précédente pour atteindre 2,2Mds€.

Enfin, s'agissant la Nouvelle-Calédonie, le Gouvernement est pleinement mobilisé pour rétablir l'ordre public, restaurer les conditions du dialogue entre les parties prenantes, et accompagner le monde économique durement affecté par les destructions et les troubles à l'ordre public. Dans ce contexte, il a été décidé :

- La mise en œuvre d'un fonds de solidarité nationale financé et mis en œuvre par l'Etat au profit des TPE et PME. 4 300 demandes ont d'ores et déjà été enregistrées ;
- La prise en charge par l'Etat, à 50%, des coûts liés aux dispositifs d'activité partielle pour une durée de trois mois ;
- L'octroi de prêts et avances remboursables au gouvernement de la Nouvelle-Calédonie.
-

Par ailleurs, des engagements concrets des banques et des assurances ont été pris au niveau national pour soutenir les entreprises calédoniennes.

Vous noterez que, depuis 2017, notre majorité a toujours été au soutien du monde économique en outre-mer en mettant en œuvre des mesures pragmatiques. Des résultats positifs ont été obtenus sans nier que des difficultés persistent. Nous sommes déterminés à poursuivre nos engagements pour favoriser le développement de nos territoires ultramarins.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.

Bien cordialement,



Stéphane SEJOURNE
Secrétaire Général